



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

---

*Séance du lundi 5 mars 2007*

Conseillers en exercice : **61**

Date de Publicité : 6/03/2007

Reçu en Préfecture le :

**D - 20070113**

CERTIFIE EXACT,

***Aujourd'hui Lundi 5 mars Deux mil sept, à quinze heures,***

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

***Monsieur Alain JUPPE - Maire de Bordeaux***

**Etaient Présents :**

M. Hugues MARTIN, M. Didier CAZABONNE (*présent jusqu'à 16h45*), M. Michel DUCHENE, Mme Véronique FAYET, M. Jean-Paul JAUFFRET, M. Jean-Charles BRON, Mme Françoise BRUNET, M. Dominique DUCASSOU, M. Stéphane DELAUX, Mme Carole JORDA-DEDIEU, M. Claude BOCCHIO, Mme Elisabeth VIGNÉ, M. Joël QUANCARD, Mme Muriel PARCELIER, M. Jean-Michel GAUTÉ, M. Henri PONS, Mme Anne WALRYCK, M. Pierre LOTHAIRE, M. Jean-Louis DAVID, Mme Anne-Marie CAZALET, M. Alain MOGA, M. Bruno CANOVAS, Mme Françoise PUJO, M. Jacques VALADE, Mme Michelle DARCHE, Mme Ana De OLIVEIRA-POMMET, M. Patrick SIMON, Mme Anne CASTANET, M. Charles CAZENAVE, Mme Marie-Christine GUITER-ROCHE, M. Alexis BANAYAN, Mme Eliane BON, Mme Chantal BOURRAGUÉ, Mme Mireille BRACQ, Mme Nadine MAU, Mme Françoise MASSIE, M. Jean-Didier BANNEL, M. Alain PETIT, Mme Marie-Claude CARLE DE LA FAILLE, Mme Elisabeth TOUTON, Mme Sonia DUBOURG-LAVROFF, Mme Laurence DESSERTINE, M. Jean MERCHERZ, M. Guillaume HÉNIN, Mme Chrystèle PALVADEAU, M. Daniel JAULT, Mme Michèle DELAUNAY, Mme Claude MELLIER, M. Jacques RESPAUD, Mme Martine DIEZ, Mme Brigitte NABET, M. Vincent MAURIN, M. Matthieu ROUYEYRE, M. Pierre HURMIC, M. Patrick PAPADATO,

**Excusés :**

M. Jean-Marc GAUZERE, Mme Christine CHARRAS, Mme Martine MOULIN-BOUDARD, Mme Marie-Claude NOEL, M. Jacques COLOMBIER,

***Direction Générale des Affaires Culturelles. Bibliothèque de  
Bordeaux. Sacs destinés au transport et à la protection des  
documents prêtés aux usagers. Fixation du prix de vente.  
Autorisation***

M. Dominique DUCASSOU Adjoint au Maire présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Dans l'esprit de la charte écologique pour un développement urbain durable engagée par la Ville, la bibliothèque municipale propose de supprimer à partir du 1<sup>er</sup> mai 2007 la distribution de sacs plastiques destinés au transport et à la protection des documents prêtés aux usagers, et de remplacer ceux-ci par des sacs réutilisables achetés par les usagers.

**Cette proposition s'appuie sur plusieurs arguments :**

**La nécessité écologique** de se mettre dès à présent en conformité avec l'interdiction sur le territoire français de distribuer et commercialiser des sacs ou emballages plastiques non biodégradables à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2010, et par là même de satisfaire les nombreux usagers qui s'étonnent de la distribution de sacs plastiques à grande échelle par la bibliothèque (environ 50 000 par an).

**Les retombées en terme d'image** par l'esthétique du modèle retenu, qui a pour but de susciter une utilisation en dehors du seul transport des documents de la bibliothèque et donc d'en faire un support de communication par le biais des usagers.

**Le parti pris éthique** par la sélection du fournisseur retenu en fonction des conditions de fabrication. La bibliothèque souhaite s'inscrire dans une démarche respectueuse de l'environnement et des hommes. Une attention particulière sera apportée à l'examen des conditions de fabrication du sac, surtout s'il est confectionné à l'étranger. Nous nous assurerons que le recours au travail des enfants est exclu et que les conditions de travail sont décentes garantissant un revenu digne et continu. De plus, les sacs seront confectionnés dans un matériau biodégradable. A ce titre l'option du sac réutilisable en toile de jute et payant, qui responsabilise l'utilisateur, a été privilégiée.

La Bibliothèque propose, pour chaque lot acheté (minimum 5 000 pièces) de réserver 5% des sacs à des dons divers, et de proposer les autres à la vente au prix unitaire de 2,30€.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à vendre les sacs destinés au transport et à la protection des ouvrages prêtés aux usagers par la bibliothèque dans les conditions suivantes :

Par lot de 5 000 exemplaires acheté :

- 5% des exemplaires seront réservés à des dons
- 95% des exemplaires seront proposés à la vente au public au prix de 2,30€.

Les recettes correspondantes, perçues par l'intermédiaire de la régie de recettes de la bibliothèque, seront inscrites sur le budget de la Bibliothèque, article 7078.

## **ADOpte A L'UNANIMITE**

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 5 mars 2007

P/EXPEDITION CONFORME,

**M. Dominique DUCASSOU**

